

PROCES VERBAL DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24.01.2023

à 18h00 salle de réunion de la mairie d'Arreau

Présents (39) : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, PUYAU Maryse, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Patrick, DUBERNARD Alain, BAHEU Benoît, REY Sylvie, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, SOULE-ARTOZOUL Rosa, HELARY Yann, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, DARAN René, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, ISOART Jean-Michel.

Absents (15) : CASPAR Elvire, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, LLOP Frédéric, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, MUR François, GAY Eric, ACCHINI Nicole, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

Procurations (8) :

- DUNAN Anne à DESMARAIS Nadine
- DUBARRY Jean-Bertrand à CHAZOTTES Michel
- MALERE Hélène à PAUCIS Jean
- SOLANA Michel à RICARD Louis
- PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
- ROBIN Isabelle à RODRIGUEZ Marie-José
- NARS Aline à MIR André
- FOURTINE Didier à ISOART Jean-Michel

Quorum : 39 membres présents sur 62 en exercice

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 20.12.2022 ;
- Compte rendu de décisions du bureau du 10.01.2023;
- Plan de financement du local jeunes à Arreau ;
- Plan de financement du local ALSH à Cadéac ;
- Plan de financement des travaux du CIS Arreau ;
- Budget OM 2022 : DM n° 1 ;
- Budget principal 2022 : DM n° 5 ;
- Avances subventions Radio Vallées d'Aure et du Louron, GIPE, AIREL, AVAL ;
- Abrogation PLUi valant SCoT ;
- Questions diverses.

P CARRERE laisse la parole à Mme Françoise CHAUVIN Directrice de la Maison de retraite de Guchen, venue accompagnée du Docteur BOYER, médecin référent et de Mme GERONAZZO pour une présentation des différents dispositifs en œuvre actuellement et ceux en projets. Ils sont à l'attention des seniors avec notamment une maison de convalescence.

Après la présentation, M PELIEU demande si l'EHPAD suffit à la demande du territoire ?

Mme CHAUVIN lui répond qu'il n'y a pas de liste d'attente en cours. L'établissement dispose de 60 lits d'hébergement permanent et de 2 lits d'hébergement temporaire. Avec le COVID, il y a des difficultés de recrutement en matière d'aides soignants. Actuellement le personnel souhaité est présent. Toutefois il manque encore 1 infirmière. Aujourd'hui quelques lits sont disponibles car il y a eu beaucoup de décès à déplorer.

M PELIEU a eu une réunion durant laquelle il semblait ressortir que le territoire n'avait pas trop de besoins.

A MIR voudrait revenir sur le projet de structure d'accueil pour la convalescence entre la sortie de l'hôpital et le retour chez soi). A titre personnel il a eu le cas d'une personne qui devait sortir de l'hôpital pour aller en maison de convalescence avant son retour chez elle. Il a consulté 8 établissements dans le département et au-delà et il n'a eu aucune possibilité d'accueil de cette personne. Il doit donc y avoir une vraie demande et il faut prendre le sujet à bras le corps. Sur le territoire nous avons la chance d'avoir une offre de santé et de proximité très importante : 3 maisons de santé, l'hôpital de Lannemezan qui fait son travail et plus encore. Il se félicite qu'il y ait ce projet à la maison de retraite de Guchen.

F CHAUVIN souligne qu'il faut travailler ensemble avec la CCAL, l'hôpital.

M BEYRIE souhaite compléter le propos en précisant que le bâtiment de la maison de retraite est propriété de l'OPH. Lors des différents conseils, ils avaient eu le plaisir d'échanger pour créer 4 ou 5 chambres dédiées à la maladie d'Alzheimer mais peut-être que le mieux serait d'installer un centre de convalescence, de rééducation de montagne. Cela complèterait l'offre de santé. La couverture sur notre territoire est quand même exceptionnelle. Elle rappelle que le CD65 soutient généreusement la petite enfance et également les seniors.

M CHAZOTTES demande si les résidents locaux sont prioritaires.

F CHAUVIN lui indique que la maison de retraite accueille tout le monde mais en priorité quelqu'un du territoire sauf bien sûr s'il y a des urgences.

P CARRERE les remercie pour leur venue et prend note qu'il faut compléter l'offre avec une maison de convalescence.

P CARRERE laisse la parole à M. José NAVARRO directeur départemental CGT finances publiques qui a souhaité intervenir auprès de l'assemblée pour évoquer l'avenir de la trésorerie Aure Louron. Il est accompagné d'une partie du personnel de la trésorerie d'Arreau.

J NAVARRO le remercie et explique qu'il n'est pas trop tard pour exiger le maintien de la trésorerie. Il explique que sur le département il y a deux services de gestion comptable (Tarbes et Lannemezan). Il ajoute que le service de gestion comptable de Lannemezan a vocation à absorber la trésorerie Aure Louron. Il ne faut pas se laisser faire. Sur d'autres départements moins peuplés, il y a plus de services de gestion comptable. Il reste du temps pour agir. Il rappelle qu'une antenne et une permanence ce n'est pas pareil. Dans une antenne le personnel reste sur place même s'il dépend de Lannemezan. Une permanence est vouée à disparaître à terme. Il souligne qu'il n'a pas confiance en la direction départementale et qu'il faut que les élus Aure Louron se fassent entendre.

P CARRERE le remercie et précise que M. NOLF, directeur de la DDFIP, viendra exposer son point de vue lors du conseil communautaire de février.

M PELIEU indique à l'assemblée qu'il a échangé avec M. NOLF pendant l'intervention de la CGT. Il lui a confirmé qu'il ne veut pas pénaliser le territoire, qu'il y aurait une « implantation » à Arreau.

P CARRERE donne lecture des procurations.

M. Dominique GALAUP a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 20.12.2022

Aucune remarque n'est soulevée.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-4

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 20 décembre 2022 et demande aux conseillers communautaires leur approbation.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 20 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité, des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

P CARRERE informe l'assemblée des décisions prises lors du bureau communautaire du 10 janvier 2023.

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX LOCAL JEUNES A ARREAU

P CARRERE rappelle qu'une délibération a été prise en décembre dernier mais qu'il convient de l'actualiser.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-5

Monsieur le Président rappelle le projet de travaux de rénovation du local jeune situé à Arreau, par délibération du 20 décembre dernier un plan de financement avait été approuvé, compte tenu de la notification de la subvention de la CAF d'un montant de 32 632€ (37 776€ sollicité), il convient d'actualiser le plan de financement et solliciter une aide auprès du conseil départemental au titre du FAR ou de l'appel à projet départemental.

Le plan de financement avec ces nouvelles données se présenterait ainsi :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES		Dépenses	Recettes			
Pierre et bois maçonnerie charpente	38 345 €	CD 65	FAR	12 699 €	17%	
SPIElectricite	11 800 €		AAP développement territorial			
SARL Menuiserie Perez	18 538 €	CAF		32 632 €	43%	
Imprévis	6 868 €	MSA		7 555 €	10%	
		Autofinancement		22 665 €	30%	
Total HT	75 551 €	Total HT		75 551 €	100%	

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires d'approuver ce plan de financement. (cette nouvelle délibération annule et remplace la délibération n°2022-116 du 20 décembre 2022)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le plan de financement tel qu'exposé par Monsieur le Président ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX LOCAL ALSH A CADEAC

P CARRERE rappelle qu'une délibération a été prise en décembre dernier mais qu'il convient de l'actualiser.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-6

Monsieur le Président rappelle le projet de travaux de rénovation des locaux du centre de loisirs situé à Cadéac, par délibération du 20 décembre dernier un plan de financement avait été approuvé, il convient d'actualiser le plan de financement et solliciter une aide auprès du conseil départemental au titre du FAR ou de l'appel à projet départemental.

Le plan de financement avec ces nouvelles données se présenterait ainsi :



Val de l'Aure et du Louron

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

plan de financement renovation local Airl à Cadeac

Sarl menuiserie Perez	travaux de renovation interieur SARL menuiserie Perez	4 515 €	CAF		<u>3 896 €</u>	50%
Sécuris	remplacement du système d'alarme, blocs secours et signalétique	3 277 €	CD 65	FAR ou AAP développement territorial	1 558 €	20%
			Autofinancement		2 338 €	30%
Total HT		7 792 €	Total HT		7 792 €	100%

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires d'approuver ce plan de financement. (cette nouvelle délibération annule et remplace la délibération n°2022-117 du 20 décembre 2022)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le plan de financement tel qu'exposé par Monsieur le Président ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

PLAN DE FINANCEMENT CIS ARREAU ET DEMANDES D'AIDES

P CARRERE rappelle le projet en cours. Le permis de construire a été déposé. Il s'agit ici de revoir le plan de financement et de demander des aides.

M PELIEU explique qu'en principe le département n'intervient pas dans la construction des casernes. Il va essayer de donner mais il ne garantit pas 20%. C'est un chantier qui va durer deux ans donc on va essayer de passer une partie en 2023 et une autre en 2024.

M BEYRIE ajoute que le plan France Relance permet de passer, alors il faut le faire.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-7

Monsieur le Président rappelle l'état d'avancement du projet de construction du Centre d'Incendie et de Secours sur la Commune de Cadéac. Le permis de construire a été déposé le 7 novembre dernier et le cout prévisionnel des travaux s'élève désormais à 1 097 425 € ht.

Le plan de financement global et pluriannuel serait le suivant :

ETAT – DETR	438 970 € (40%)
CD65	219 485 € (20%)
SDIS	219 485 € (20%)
Autofinancement	219 485 € (20%)
des 29 communes	
TOTAL 1 097 425 €	

Pour mémoire, ont été octroyés : 100 000 € de l'ETAT (au titre de la DETR 2019 et de la DETR 2020) et 29 553 € du CD65 (au titre du FAR 2019).

L'état d'avancement du projet permet de solliciter le versement des aides octroyées au titre des programmations précédentes.

Monsieur le Président propose d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le plan de financement tel qu'exposé par Monsieur le Président ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

BUDGET ORDURES MENAGERES 2022 – DECISION MODIFICATIVE N° 3

P CARRERE expose l'insuffisance de crédits pour régler l'échéance du prêt Crédit Agricole 463663 qui justifie cette DM.

Aucune observation n'est soulevée.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-8

Le Président expose l'insuffisance de crédits sur le compte 66111 « Intérêts réglés à l'avance » pour régler l'échéance du 30/12/22 du prêt Crédit Agricole 463663 d'un montant de 7 968.67€, dont 5 968.70€ (amortissement) et 1 999.97€ (intérêts).

BUDGET OM CCAL 2022 - DM n°1 (séance du 24 janvier 2023)					
Chap	Article	Désignation	Total Budget	Plus/Moins	Nouveau total
FONCTIONNEMENT					
Dépenses de fonctionnement					
66	66 111	Intérêts réglés à l'échéance (S11006)	19 050,00€	700,00 €	19 750,00 €
12	62117	Personnel affecté par commune membre GFP(S11006)	85 000,00 €	-700,00 €	84 300,00 €

Monsieur le Président propose d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- D'approuver la proposition de modification des inscriptions budgétaires telles que présentées par Monsieur le Président ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

COMPLEMENT DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AVAL – EXERCICE 2022

Monsieur le Président expose que les 4 COPIL avec les 4 prestataires (mairie d'Aragnouet, mairie de Saint-Lary Soulan, association AVAL et association AIREL) se sont tenus le 13 janvier dernier. Il tient à

les féliciter car lors du budget 2022, les dépenses avaient été réduites par rapport aux demandes. Ils ont tous fait des efforts et ces prévisions n'ont pas été atteintes.

Pour l'AVAL, il avait été prévu 12000€ et il manque 4700€ dû en grande partie à l'augmentation du coût de l'énergie. L'AIREL a un bilan excédentaire et ne sollicite pas le versement du solde. C'est pourquoi, il est proposé de verser 4700€ de subvention supplémentaire à l'AVAL.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-9

Monsieur le Président expose la nécessité de revoir le montant de la subvention attribuée à l'AVAL suite au bilan présenté lors du COPIL du 13 janvier dernier.

En effet le montant prévisionnel de la subvention d'équilibre s'élevait à 12 000€, et le montant définitif nécessaire à l'équilibre de l'exercice 2022 présenté lors du COPIL le 13 janvier dernier, s'élève à 16 700€, soit + 4 700€ (augmentation électricité et procédure de licenciement pour inaptitude professionnelle).

Compte tenu des crédits suffisants sur le compte 6574 « Subv. De fonctionnement aux personnes de droit privé », l'association AIREL ne sollicitant pas le versement du solde d'un montant de 20 000€ vu leur bilan excédentaire,

Monsieur le Président propose d'approuver le montant définitif de subvention attribué à l'AVAL à 16 700€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le montant définitif de subvention attribué à l'AVAL tel que présenté par Monsieur le Président ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

AVANCES SUBVENTIONS 2023

P CARRERE détaille les subventions proposées pour l'année 2023.

M PUYAU demande ce qu'est l'AVAL. P CARRERE précise qu'il s'agit de l'association en charge de l'EAJE Zébulon d'Adervielle-Pouchergues. Il précise que des travaux vont être entrepris et que le permis de construire va être déposé.

J MOUNIQ indique qu'il n'y a pas d'augmentation de subvention pour Radio Vallées d'Aure et du Louron sur les autres communautés de communes. Il espère que le CD65 va continuer à donner mais il souligne qu'il va falloir peut-être augmenter les aides à Radio Vallées d'Aure et du Louron car il a constaté une baisse des annonceurs (vu le début de saison).

P CARRERE lui fait part de la prochaine commission finances le 3 février.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 2023-10

Monsieur le Président propose, dans l'attente du vote du budget primitif 2023, de verser une avance sur subvention (chapitre 65), aux établissements bénéficiaires d'une aide de la communauté de communes en 2022.

Il s'agit de :

- Radio Vallées d'Aure et du Louron, pour un montant de 50 000€,
- GIPE, pour un montant de 40 000€,
- AIREL, pour un montant de 57 374€,
- AVAL, pour un montant de 6 000€,
- Commune d'Aragnouet, pour un montant de 77 525€,
- Commune de Saint Lary Soulan, pour un montant de 130 409€,

Monsieur le Président demande l'approbation de cette proposition.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- D'approuver la proposition exposée par Monsieur le Président ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

ABROGATION DU PLUi VALANT SCoT

P CARRERE fait part que la notion de PLUi valant SCoT n'existant plus, il convient de l'abroger. Il précise qu'il a rendez-vous avec M. le Préfet et M. Pélieu le 16 février prochain.

Il ajoute qu'il a reçu un mail de la région pour une modification du SRADDET ; Il va y avoir 2 séances plénières dont une à Toulouse le 14 février. Elles seront suivies de réunions territoriales.

A MIR demande qui est invité aux séances plénières.

Y HELARY indique que le bureau de la commission montagne à la Région s'est réuni. La consultation va commencer et la commission formelle se tient jeudi 26 janvier donc nous aurons plus de réponses après. Il informe qu'il y a un travail commun entre le département et le CDG et des formations à destination des élus sont mises en place. Ils se sont mis d'accord pour avoir une étude financée par l'Etat et la Région.

M PELIEU souligne que faire des études pour faire des études ça suffit. Il précise que la Première Ministre, devant la bronca qui se soulève sur les territoires de montagne, serait en train de réfléchir. Peut-être qu'elle va redonner la « patate chaude » aux régions. Il faut que les régions participent à un rééquilibrage entre les métropoles et les territoires ruraux. Cette décision de -50% « bête et méchant » sans distinction et sans tenir compte des spécificités des territoires est complètement absurde. (Il faut ajouter le problème de l'électricité d'autant plus que nous sommes producteurs).

Y HELARY approuve. L'Etat a donné le dossier à la région. Dans notre région il y a beaucoup de remontées négatives qui risquent d'allumer le feu dans les territoires.

P CARRERE rappelle son rendez-vous avec le Préfet et ensuite nous verrons comment les choses peuvent évoluer. Espérons que les métropoles vont accepter de diminuer leurs demandes pour redistribuer au secteur rural surtout qu'en densification, les métropoles peuvent aller à R+15 env et nous sommes limité à R+2. Il ajoute que 3300 ha sont consommés par an sur la Région Occitanie. Il y a deux poids deux mesures avec cette loi.

M PELIEU expose que nous sommes stations touristiques mais pas stations de tourisme donc problème de fiscalité : suppression de la taxe d'habitation, suppression de la CVAE.

JL ANGLADE est surpris qu'on ait travaillé sur un PLUi valant SCoT alors que c'était interdit à partir du 27 janvier 2017.

P CARRERE lui rappelle qu'on y travaille depuis 2014.

J MOUNIQ ajoute que quand on a décidé de faire un PLUi valant SCoT, c'était autorisé par la loi pendant de nombreuses années. Il ne faut pas faire croire aux nouveaux élus que nous avons fait n'importe quoi. Nous avons le problème en France que certaines lois changent a posteriori.

A MIR indique que si on reprend le PLUi, on pourrait passer de 150 ha à 40 ha mais c'est préjuger de la territorialisation. Ça va dépendre de la région. On peut tout espérer et tout craindre également. La région ne sait pas comment se sortir de cette affaire.

M BEYRIE ajoute que si on sait ce qu'on veut, on pourra porter notre projet devant les instances.

P CARRERE répond que les élus savent ce qu'ils veulent après deux arrêts et nous ne sommes pas tout seuls.

J MOUNIQ souligne que quelles que soient les opinions politiques, les régions ne vont pas aller contre les bassins de population. Seule une loi peut changer une loi.

M PELIEU précise que les rapports politiques au niveau de l'Assemblée Nationale peuvent faire évoluer. Il ne faut pas reculer par rapport aux documents d'urbanisme existant notamment par rapport aux droits de succession payés sur des terrains constructibles. Ce qui est acquis est acquis. C'est la première position à défendre.

P CARRERE indique que c'est un sujet difficile à traiter mais on va être ferme. Le courrier de la région concernant le SRADDET vous sera adressé par mail demain.

VOTE A L'UNANIMITE, UNE ABSTENTION (JM ISOART)

Départ Benoît Baheu à 19h42

QUESTIONS DIVERSES

OM

P CARRERE informe l'assemblée que le travail de détail avec le SMECTOM sur Saint-Lary Soulan, Aragnouet et Louron a commencé la semaine dernière. Le travail avance et je pense que des solutions acceptables pour tout le monde, et particulièrement le personnel, vont être trouvées. Quand il y a saisonnalité comme chez nous, on pourrait étudier la possibilité de mises à disposition par les communes vers le SMECTOM.

OBSERVATOIRE SUR L'HABITAT

L'Etat a proposé de relancer un observatoire sur l'habitat dans les Hautes-Pyrénées. Comme nous avons un volet sur l'habitat, ça va dans le bon sens. L'accent va être mis sur le logement saisonnier.

M SOLLES indique qu'un mail d'information complet sera envoyé dès qu'elle aura plus de détails.

CTG

P CARRERE explique que le CTG avec la CAF a été signé. Il va y avoir une réunion le 07 février pour le déploiement du pôle d'appui et de ressources handicap.

COMMISSION FINANCES

La prochaine commission se tiendra le vendredi 3 février 2023 à 9h00.

COMMISSION AGRICULTURE - PASTORALISME

Elle a été reportée au 23 février 2023 en raison de l'état de santé d'Alain Rivière à qui on souhaite un prompt rétablissement.

PLUi

J MOUNIQ revient sur le sujet car il pensait qu'on abrogeait seulement le lien avec le SCoT. Il souhaite qu'on conserve le PLUi tel qu'il a été travaillé et finalisé.

Il voudrait qu'on le précise dans la délibération votée ou qu'on en fasse une autre pour maintenir le PLUi avec toutes les décisions déjà prises et travaillées. Notre PLUi à 150 ha avec tous les éléments déjà actés.

P CARRERE lui confirme que ces termes seront ajoutés à la délibération.

JM ISOART ne s'abstient plus, il approuve cette délibération modifiée comme indiqué ci-dessus.

TRESORERIE

J MOUNIQ indique qu'il faut être très prudent et qu'il faut être très ferme quand le directeur départemental viendra. Il ajoute que c'est le même problème pour les écoles. Il faut être ferme avec les impôts et avec l'éducation nationale. Attention aux écoles pour 2024.

M PELIEU ajoute que ce sont des raisons supplémentaires pour lesquelles l'urbanisation est un sujet d'importance et centrale.

COMMISSION TOURISME ET PAH

M BEYRIE fait part que la commission tourisme et le PAH se sont réunis et il a été débattu d'embaucher quelqu'un sur le territoire. Il faut acter budgétairement.

PETR

M BEYRIE informe que le PETR organise une conférence des maires le 30 janvier 2023 à Saint Laurent de Neste avec les financeurs sur les modalités et les axes stratégiques.

M CHAZOTTES ajoute qu'il serait bon de faire un bus si on est nombreux à s'y rendre. Ce serait mieux que 15 voitures.

DIAGNOSTIC EAU

P CARRERE rappelle le regroupement de commande pour le diagnostic eau potable. Une quinzaine de communes sont candidates pour participer. Il rappelle que c'est subventionné à 70%. Beaucoup de mails ont été envoyés, il remercie les maires concernés d'y répondre.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H15

Le Président,
Philippe CARRERE

Le Secrétaire,
Dominique GALAUP